

**Renseignements :** Tél : 03.69.26.06.42 – 06.20.79.80.64

Je soussigné(e) :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

e-mail : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

N° carte d'identité ou passeport \_\_\_\_\_ Délivrée le \_\_\_\_\_

Par la préfecture du \_\_\_\_\_

Propriétaire du véhicule immatriculé : \_\_\_\_\_ Marque \_\_\_\_\_ Type \_\_\_\_\_

Nature des objets exposés sur le stand : \_\_\_\_\_

Nombre de table\* \_\_\_\_\_ x **16,- €** = \_\_\_\_\_ (1 à 2 chaises fournies)

Ci-joint un chèque d'un montant de \_\_\_\_\_ **à l'ordre de l' ESW**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Dimensions de la table : **environ** 1,70/0,70 (à titre indicatif)

Signature,

### Règlement

**Date :** dimanche 12 février 2012

**Adresse :** Salle Polyvalente 34 rue du Moulin 67202 Wolfisheim

1. Mise en place des exposants à partir **de 7 h jusqu'à 8 h 30**. Horaires d'ouvertures de la salle au public : 9 h à 18 h  
Entrée gratuite pour les visiteurs.
2. Prix des emplacements : 1 table (environ 1,70/0,70) **16 €**
3. Les réservations seront obligatoirement accompagnées du règlement par chèque.
4. **Les chèques sont à libeller à l'ordre de : ESW**
5. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.
6. Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura par été perçu.
7. Clause de désistement : après le 3 février 2012 aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué.
8. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées dans ce cas.
9. **Les exposants s'engagent impérativement à respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures.**
10. **Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue et à respecter les horaires. Ils demeurent responsable des dommages ou autres dégradations causées aux locaux, au matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.**
11. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.
12. Les exposants devront indiquer lors de l'inscription le nombre de personnes venant les aider.
13. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.
14. Aucun véhicule motorisé ne pourra pénétrer dans la salle.
15. Aucune animation musicale ne sera tolérée.
16. L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.
17. Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut être accepté, puisque réservé à l'association.
18. **Les emplacements non occupés à 8 h 45 seront redistribués sans aucun remboursement.**
19. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à : ..... Le .....

Lu et approuvé : « ..... »

Signature :